UN COMMERÇANT ROUBAISIEN QUI VENDAIT DE LA MARGARINE POUR DU BEURRE EST ARRÊTÉ A LILLE

La Sûreté de Lille a arrêté lundi matin, sur mandat d'arrêt de M. Dutilleul, juge d'instruction, Paul Poissonnier qui, ainsi que nous l'avons à maintes reprises signalé, a fait de nombreuses dupes dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, en vendant de la margarine pure pour du beurre.

Affublé d'une immense blouse bleue qui lui donnait l'aspect d'un honnête fermier, il achetait sa margarine dans une épicerie et allait la présenter, comme beurre frais, dans des maisons particulières. Une fois, il tenta d'exercer son commerce aux Halles centrales de Lille, où il fit quelques dupes, mais il battit en retraite devant certains regards soupçonneux.

Poissonnier a été déféré au Parquet et écroué sous l'inculpation de fraude alimentaire.

LE TRAFIC DE LA PETITE VITESSE EN DÉCEMBRE 1931

Décembre n'a guère été actif. Les opérations de la Petite Vitesse ont fléchi comparativement à celles de décembre 1930. En exportation, on relève une diminution assez forte dans les transactions avec l'Angleterre.

En expéditions, on relève au cours du mois dernier, 9.283 expéditions et un tonnage de 9.925 t., contre 13.000 expéditions et un tonnage de 14.448 en décembre 1930.

Le tonnage de 9.925 se décompose comme suit :

Tissus : 3.298 t., dont 1.317 sur La Chapelle ; 74 sur Calais ; 160 sur Marseille ; 125 sur Elbeuf ; 88 sur Le Havre ; 26 sur Oostende 124 sur Toulouse ; 49 sur Louviers ; 30 sur Reims ; 55 sur Strasbourg ; 190 sur Dunkerque ; 189 sur Lyon ; 221 sur Anvers ; 28 sur Boulogne.

Laine peignée : 982 t. dont 462 sur Fourmies ; 60 sur Sains-du-Nord ; 99 sur Avesnes; 4 sur Calais; 24 sur Mulhouse; 49 sur Louviers 13 sur Elbeuf ; 22 sur la Belgique ; 4 sur l'Allemagne ; 11 sur Moosch.

Laine filée : 367 t., dont 25 sur Marseille ; 4 sur Calais ; 2 sur Boulogne ; 29 sur Roanne ; 31 sur St-Etienne ; 7 sur Troyes.

Autres marchandises. — Déchets de laine, 152 t. laines lavées, 26 t.; métiers, 15 t.; machines, 92 t.; coke, 323 t.; houille, 466 t.; pommes de terre, 260 t.; biscuits, 47 t.; cuir, 64 t.; toile écrue, 48 t.; etc.).

Les arrivages ont donné 7.814 articles avec un tonnage de 31.679 tonnes ; en décembre 1930, on avait relevé : 10.965 arrivages et 43.082 t. Quelques chiffres : Combustibles minéraux, 1930 : 22.420 t.; 1931 : 18.277 t. Produits textiles, en décembre 1930 : 2.246 t.; en décembre 1931, 2.299 t.; soit 647 t. en moins.

Les 2.299 tonnes se décomposent comme suit : laine brute, 871 t.; laine travaillée, 997 t.; coton brut, 198 t.; coton travaillé, 174 t.; tissus laine, 231 t.; tissus coton, 178 t.

Les diminutions par rapport à décembre 1930, se remarquent surtout sur les cotons bruts, 198 t., au lieu de 519 t.

Le Cercle militaire sera reçu mercredi par le général Pétin

Les officiers du Cercle militaire sont convoqués pour le mercredi 6 janvier, à 15 h. 30, à la porte du quartier général, rue Négrier, à Lille. Le général Bossu présentera au général Pétin le Cercle militaire de Roubaix. Tenue militaire.

La conférence aux officiers d'infanterie qui devait avoir lieu le samedi 9 janvier a été avancée de 2 jours, elle aura donc lieu le jeudi 7 janvier à 18 h. 30, rue du Curoir, et sera dirigée par M. le colonel Leclerc.

La préparation militaire

Les préparatistes sont avisés que les cours théoriques reprendront jeudi prochain, 7 janvier, à 19 h., dans la salle du Cercle Militaire, 10, rue Neuve.

La conférence sera faite par le capitaine Bouron, de la P.M.S. qui traitera des premières notions sur le tir. Puis des groupes seront formés et une leçon de préparation au tir sur chevalet de pointage sera donnée aux élèves par plusieurs officiers de réserve et par les sous-officiers de la P.M.S. de Lille. Les préparatistes sont priés d'être exacts.

Le trottoir de la rue de Constantine

Le trottoir de la rue Constantine, à Roubaix, qui longe les établissements de M. Léon Olivier, a donné lieu à de nombreuses actions judiciaires. En effet, M. Léon Olivier avait été condamné le 19 mars dernier, par M. le Juge de Paix des cantons Est-Ouest de Roubaix, statuant comme président du Tribunal de simple police, à une amende de 5 francs et à « établir trottoir et bordure au droit de ses immeubles dans la rue de Constantine ». M. Olivier, en effet, s'était refusé à constituer un trottoir le long de ses établissements.

Sur appel interjeté par M. Olivier, le Tribunal de Lille avait décidé, le 29 juin, qu'il y avait lieu de surseoir à statuer jusqu'à interprétation par l'autorité administrative des usages réglant la question des trottoirs à Roubaix. A l'audience d'hier, le tribunal a déclaré converts par la loi d'amnistie du 27 décembre 1931 les faits reprochés à M. Olivier.

A l'Œuvre de Sainte-Elisabeth de la paroisse Saint-Martin

Les dames du Comité de l'Œuvre de Sainte-Elisabeth informent leurs dévouées collaboratrices que les réunions d'ouvrage recommenceront le vendredi 8 janvier.

Chez les Mélomanes Roubaisiens

Dans sa dernière réunion générale, cette société a élu sa nouvelle commission pour l'année 1932 comme suit : Président d'honneur : MM. Robert Motte ; président honoraire, M. Henri Mabieu ; président actif, Vincent Millan ; vice-président, Elie Delgrange ; secrétaire, Jules Dubois ; trésorier, Emile Deregnaucourt ; secrétaire adjoint, François Leduc ; trésorier adjoint, Lucien Poupaert ; commissaires, Albert Lanneau, Arsène Selosse, Léon Leclercq, Raymond Pirlet ; porte-drapeau, Pénelon Mattelin ; archiviste, Delphin Lesage ; chef, Georges Bauwens ; sous-chef, Albert Jacob.

Ce soir mardi, à 19 h. 30, au siège, répétition partielle du nouveau chœur.

Un porteur de pains est dévalisé rue de Lannoy pendant qu'il dormait sur le seuil d'une porte

M. Pierre Denys, âgé de 31 ans, domicilié rue Pasteur, impasse Fournier, 7, à Lys-les-Lannoy, exerce la profession de porteur de pains.

Naturellement, tout au long de sa longue tournée, samedi, M. Denys se crut obligé de présenter ses vœux à ses multiples clients. Et il arriva que, le soir venu, le porteur de pains à force d'avoir ingurgité les petits verres traditionnels, se trouva ivre. Vers minuit, rue de Lannoy, incapable de regagner son domicile, il se coucha sur le seuil d'une porte, près de la rue des Longues-Haies et s'endormit profondément. Combien de temps dormit-il ? M. Denys ne saurait le dire. Toutefois son sommeil dut être de courte durée puisque, vers 2 h. 30, dans la nuit, il arriva enfin chez lui.

Le jour venu, le porteur de pains, dégrisé, s'apprêta à compter sa recette et à remettre son salaire à sa femme. Quelle ne fut pas alors sa stupéfaction en constatant que la sacoche était vide ! Il n'y avait aucun doute ; pendant que M. Denys dormait sur le trottoir de la rue de Lannoy, un individu avait fouillé la sacoche et avait emporté tout ce qu'elle contenait, soit 400 francs environ.

M. Denys est allé porter plainte à la police qui enquête activement sur cette affaire.

Un portefeuille disparaît

M. Walter Delavigne, âgé de 23 ans, assureur-conseil, domicilié 11, rue Pierre-Motte, s'était rendu dimanche soir au « Colisée », rue de l'Epeule. Vers 20 h. 30, M. Delavigne s'aperçut de la disparition de son portefeuille, lequel contenait une somme de 250 francs.

Il a fait la déclaration d'usage et le service de la Sûreté enquête.

Une auto qui stationnait rue de l'Epeule disparaît

Un employé de commerce, M. Albert Castel, âgé de 27 ans, domicilié 445 boulevard Gambetta, s'était rendu dimanche au spectacle au Colisée, rue de l'Epeule, et il avait laissé stationner sa voiture automobile à la porte de cet établissement.

Une désagréable surprise attendait M. Castel à la fin du spectacle. Quand la représentation terminée, il vint chercher son auto, parmi la foule de véhicules qui stationnent généralement à cet endroit, il ne la retrouva plus... Un individu se l'était appropriée et s'était empressé de s'enfuir vers d'autres lieux.

M. Castel a déposé une plainte à la police et le signalement de sa voiture a été lancé dans toutes les directions.

L'auto volée est une conduite intérieure à quatre places. La carrosserie est en cuir noir. Elle porte le numéro matricule 666—D—24 et le moteur est poinçonné 82.407. La Sûreté recherche activement le voleur.

En jouant au football

Un jeune joueur du Stade Roubaisien, Raymond Nordain, âgé de 16 ans, donneur de file, domicilié 13, rue de Courcelles, qui disputait hier une partie de football, est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé le poignet gauche.

M. le docteur Masure, qui fut mandé, lui prodigua ses soins et le fit admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

Une chute dans la rue

Une ménagère, Mme Victorine Petit, âgée de 57 ans, domiciliée rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 6, en sortant de chez elle, a fait une mauvaise chute et s'est fracturé la jambe gauche.

M. le docteur Faidherbe a examiné la blessée et la fit admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

Une affaire de coups

Muni d'un certificat médical de M. le docteur Dupré, M. Emile Braie, âgé de 28 ans, domicilié rue Jules-Guesde, cour Saint-Eugène, 8, s'est présenté au Commissariat-central et a déposé une plainte pour coups entre les mains de M. de la Chassagne de Sereys, commissaire de police de permanence, contre un individu qui, le 1er janvier, l'avait frappé à la tête.

La scène se serait déroulée dans un cabaret de la rue de Condé.

Le Service de la Sûreté a été avisé et une enquête est ouverte.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Aujourd'hui mardi, permanence de 14 à 18 h. Renseignements divers et adhésions au siège, rue du Champ, 39. Les membres du Groupement sont priés de se faire inscrire sur les listes électorales en vue des prochaines élections aux Chambres de Métiers. Se présenter à la mairie de leur résidence, munis de leur carte d'électeur avant le 9 janvier, dernier délai.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES COIFFEURS DE ROUBAIX ET ENVIRONS invite tous ses membres de nationalité française établis depuis au moins trois ans, à se faire inscrire à la Mairie de leur résidence jusqu'au 9 janvier sur la liste électorale pour la Chambre des Métiers. Ils devront être munis de leur carte d'électeur.

GROUPE FRATERNEL JEAN DELMULLE — Ce soir mardi, répétition générale au local à 19 h. 30.

CROIX

LE TOURNOI INTERNATIONAL DE BOULES. — Réunion des membre du Comité ce soir mardi, à 19 h. 30, à la Mairie, salle de l'Administration.

CHAMBRE DES METIERS. — Il est rappelé aux artisans « maîtres ou compagnons » que les inscriptions sont reçues, à la Mairie, Bureau des Elections, jusqu'au 9 janvier.

WASQUEHAL

Les funérailles de M. Charles Couque

C'est au milieu d'une très nombreuse affluence qu'ont été célébrées lundi matin, à 9 h., les funérailles de M. Charles Couque, cantonnier du service vicinal, titulaire de la médaille d'honneur du Travail et membre de la section des Anciens Combattants du Centre.

Parmi la nombreuse assistance, on remarquait la présence de la section des Anciens Combattants du Centre, de la Société des Médaillés du Travail, avec leurs drapeaux; M. Henri Détailleur, député-maire; MM. Leveugle et Marquilly, adjoints; de nombreux conseillers municipaux; M. Lejeune, ancien maire; diverses délégations du service des Ponts et Chaussées, du personnel municipal, ainsi que de nombreux médaillés du Travail, anciens combattants et parents et amis du défunt.

Après la cérémonie religieuse, qui se déroula en l'église Saint-Nicolas, un imposant cortège s'est dirigé vers le cimetière communal, où avant l'inhumation un discours fut prononcé par M. Choquenet, président de la Société des Médaillés du Travail de Wasquehal.

VOYEZ chez votre épicier, la grande Vente Réclame de « Lessive Cadol » et de « Blanchit Franco ». Réclamez le joli mouchoir auquel vous avez droit. 2307bd

EN VUE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — M. Louis Halluin, cultivateur, a été nommé délégué de l'Administration pour faire partie des commissions chargées de procéder à la révision des listes électorales municipales pour 1932.

STATISTIQUE DEMOGRAPHIQUE. — Au cours du mois de décembre dernier, il a été enregistré à l'état-civil : 17 déclarations de naissances (8 garçons et 9 filles) ; par contre, il n'a été constaté que 4 décès et 4 mariages ont été célébrés. Au cours de la même période, il a été enregistré 3 transcriptions de jugements de divorce et 1 transcription de décès.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui jeudi, à 15 h., à l'Ecole maternelle du Capreau (lettres A à L).

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Pierre Butin-Selosse, cultivateur, rue du Haut-Vinage, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Wasquehal, est maintenu en fonction jusqu'au 31 décembre 1935.

HARMONIE « LA JEUNE FRANCE ». — La reprise des cours gratuits de solfège aura lieu le jeudi 14 janvier, à 19 h., au siège, 8, rue Pasteur.

WATTRELOS

WATTRELOS A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION

Wattrelos était en général bonne et catholique, écrit le R. P. Pruvost, lorsque la Révolution française inaugura l'ère de la persécution religieuse.

Le 11 août 1789, la féodalité fut supprimée. Désormais, ni l'évêque de Gand, ni les chanoines de Saint-Bavon, ne porteront plus le titre de seigneurs de Wattrelos : leur droit de patronage et de présentation à la cure cessera définitivement au Concordat de 1802.

A cette époque, le curé était M. Louis-François Carette, qui avait été chapelain de Wattrelos de 1770 à 1780. Il avait pour collaborateurs, sous le titre de vicaires ou de chapelains, MM. Labis, Delepoulle et Jacques.

M. Carette fut d'abord requis de faire la déclaration des biens de la cure par devant le maire et les officiers municipaux, car Wattrelos eut, comme les autres communes, sa Municipalité, ainsi que sa garde nationale. L'excellent curé ne fut pas longtemps sans recevoir la sommation de prêter le serment mercilège de fidélité à la Constitution civile du clergé. Il s'y refusa, monta en chaire pour confirmer ses ouailles dans la fidélité à la religion de leurs pères. Puis il prit le chemin de la terre étrangère avec ses coopérateurs, restés comme lui fermes et constants.

Malheureusement, il eut dans la suite la douleur d'apprendre que M. Jacques, chapelain de l'hospice, était retourné en France pour y prêter le serment. Pierre René Maréchal, prêtre assermenté, exerça alors les fonctions de curé.

L'église profanée

Bientôt tout culte cessa et le curé constitutionnel lui-même exerça les fonctions d'officier civil. L'église, profanée, servit d'écurie; un plus triste sort l'attendait. Elle fut mise en vente et aurait été démolie si les fidèles de Wattrelos ne s'étaient entendus pour préserver de la ruine ce monument de la foi de leurs ancêtres. Soixante-quinze notables, par leurs souscriptions, fournirent la somme nécessaire pour l'acheter. Le citoyen Pierre-Marie Vaurent devint le propriétaire du mobilier. C'est ainsi que le tout put être conservé et plus tard rendu au culte.

La religion persécutée

On se souvient encore à Wattrelos, d'avoir vu sur la Place publique des théâtres, dressés et des citoyens de Tourcoing, ornés de couronnes de papier et de rubans, accompagnés des membres de la milice nationale, appelés les bonnets rouges, venir accomplir les rites absurdes du culte de la déesse Raison.

Cependant le culte véritable était réduit à se cacher dans d'obscurs réduits. Des missionnaires parcouraient toute la contrée et célébraient les saints mystères dans les granges des métairies. (Dans l'histoire de Roubaix, M. Leuridan a raconté l'arrestation d'un jeune prêtre, l'abbé Corne, qui exerçait son ministère dans les environs et qui, s'étant heureusement échappé, fut recondui à Wattrelos par un garde-forestier).

La messe dans une brasserie

Wattrelos a l'avantage d'être près de la frontière, aussi est-ce là que se réfugia le curé d'Orchies, M. l'abbé P.-E. M. Jonville, originaire du village; il y avait une nièce, Amélie Jonville, mariée au sieur Salembier, qui occupait une brasserie. Cette vertueuse dame lui arrangea une retraite sûre et, pour mieux échapper aux indiscrétions, elle se priva neuf ans durant, de domestique. Chaque dimanche on disait la messe dans la grange de la brasserie; on y baptisait, on y célébrait les mariages, etc. Seulement, quand la persécution devenait plus violente, le prêtre passait la frontière et s'éloignait pour quelque temps.

Les bonnets rouges ou exaltés et les aristocrates ou modérés qui divisaient Wattrelos se prenaient parfois de querelle dans les lieux de réunion ou sur la place publique et des rixes sérieuses avaient lieu. Bientôt la guerre avec ses horreurs inaugura tristement le nouvel état de choses.

En faveur de la lutte antituberculeuse

La campagne 1931-32 de vente du timbre antituberculeux cesse aujourd'hui. A cette occasion, le Comité rappelle que la tombola, dont les lots sont exposés Café Deleroix, Grand'Place, sera tirée à la mi-janvier.

Des carnets de timbres à 2 fr., donnant droit au tirage de la tombola, sont encore en vente Café Deleroix, Grand'Place, à l'Hospice et au Bureau de Bienfaisance.

Deux nouveaux lots ont été remis au Comité, l'un offert par M. Zénobe Vandenbussche, peintre, rue Traversière ; l'autre, par M. Emile Lecroart, marchand-bijoutier, rue Carnot, 19.

La fraude

Le sous-brigadier Petit et le préposé des douanes Poissonnier, ont arrêté au sentier Deltombes, Germaine Landrieux, née le 21 septembre 1906, à Roubaix, sans domicile fixe, qui était porteuse de 5 kg. 200 de tabac. La gendarmerie de Wattrelos la conduira aujourd'hui mardi à la Maison d'arrêt de Lille.

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1932. — MM. Joseph Blanckaert et Jules Watteau ont été désignés comme délégués de l'Administration préfectorale, pour faire partie des Commissions chargées de procéder à la révision des listes électorales municipales de Wattrelos pour l'année 1932.

LES COMMISSIONS DE REVISION DES LISTES ELECTORALES se réunissent à la Mairie, le 5 janvier, à 19 h.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Nous apprenons que, par arrêté du 1er décembre 1931, M. le Préfet du Nord a maintenu en fonctions pour quatre ans, M. Alfred Sacombre, administrateur sortant du Bureau de bienfaisance.

LANNOY

ORPHEON MICHELET. — Les répétitions recommenceront le vendredi 8 janvier, à 20 h. à l'Ecole Michelet.

FLERS

Le concert de la Fanfare Saint-Vaast

Comme nous l'avons déjà annoncé, c'est le dimanche 10 janvier que, pour la première fois, la Fanfare « Saint-Vaast » donnera, au cours de la messe de 10 h., une audition de ses plus beaux morceaux. Dirigée avec dévouement et compétence par son chef M. Fernand Mille, la Fanfare « Saint-Vaast » marche de progrès en progrès et les meilleures sociétés de l'« Union des Flandres » devront, lors du prochain concours, compter avec elle.

Voici le programme de choix qui sera exécuté : « Parade militaire », de Prodhomme ; Défilé du répertoire de la Garde Républicaine; « Sous les pins alpestres », fantaisie, ouverture de G. Gadenne. Les soli seront exécutés par MM. Maurice Duez, sous-chef : trompette ; Joseph Willequet : trompette basse ; Gustave Decocq : cornet. Ces trois excellents musiciens sont, en outre, soli à l'Harmonie Municipale, « Leers », marche de M. Fernand Mille, avec contre-chant de piston, saxophone et basse.

Cette exécution se prépare avec le plus grand soin. Les nombreux amateurs de belle musique se donneront rendez-vous dimanche prochain, à la messe de dix heures, pour venir encourager la Fanfare.

Ce soir mardi, à 20 h., dans la salle du patronage Saint-Louis, rue du Cimetière, répétition générale.

HEM

DANS UNE CRISE AIGUE DE NEURASTHÉNIE, UNE FEMME SE TIRE UN COUP DE REVOLVER DANS LA TÊTE

Son état est grave

Au numéro 320 de la rue Jules-Guesde habite seule Mme Philomène Vandennysse, âgée de 58 ans, malade et neurasthénique depuis longtemps.

Son frère, M. Bruno Vandennysse, 63 ans, qui habite dans la même rue, vint dimanche pour lui rendre visite et constata avec surprise que les volets étaient fermés. Comme il possédait une clef, il pénétra dans la maison et se mit à la recherche de sa sœur, qu'il trouva étendue dans son lit, dans une chambre du rez-de-chaussée, la figure couverte de sang. La malheureuse s'était tiré un coup de revolver dans la tête. La balle a traversé le côté du front droit. M. le docteur Jilliot, appelé d'urgence, est venu donner des soins à la blessée, dont l'état est jugé grave.

La gendarmerie de Lannoy a ouvert une enquête sur cette tentative de suicide.

La vente du tabac belge est défendue

Les gendarmes de la brigade de Lannoy, en tournée, ont arrêté un individu qui se disposait à vendre de porte en porte du tabac belge. Le sac à main qu'il portait contenait 7 kilos de tabac en paquets de 250 grammes et huit paquets de cigarettes.

Le fraudeur, François Vandevel, 27 ans, teinturier à Roubaix, rue des Filatures, a été conduit au bureau des douanes et ramené ensuite à la gendarmerie, pour être transféré à Lille.

TOUFFLERS

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 7 janvier, à 15 h., à l'Ecole des filles.

A. WOLFF DE PARIS
8, Rue Faidherbe — LILLE
GRAND SOLDE DE FIN DE SAISON
ROBES et MANTEAUX 23002

LEERS

UN HÉROS LEERSOIS : Le capitaine Jean-Louis Picavet (1847-1890)

Au tournant du château d'eau, entre les fermes Quique et Droulez, commence une rue étroite et tortueuse, aux pavés inégaux et qui vous conduit, en passant par la papinerie, à la frontière belge. Elle porte un nom glorieux cette rue! Celui de l'un des enfants dont la commune de Leers s'enorgueillit le plus: le capitaine Picavet.

Nous sommes heureux, en ce début d'année, de mettre sous les yeux de nos lecteurs une courte biographie de celui dont la gloire n'offusquera personne, car sorti du peuple, il ne dut son titre et ses honneurs qu'à son courage persévérant.

Le capitaine Picavet était un soldat de vocation et de profession. A travers toutes les aventures et les péripéties de sa vie militaire, il garda sa foi de chrétien reçue sur les fonts sacrés du baptême.

Son entrée au régiment fut un premier acte de dévouement. En 1865, à l'âge de 18 ans, il s'engagea pour remplacer un de ses frères au 32e d'infanterie à Strasbourg. Il était sergent-major du même régiment à Arras, lorsque éclata la guerre de 1870. Il court aussitôt à la frontière et, sous les ordres du général Ladmirault, commandant du 4e Corps, il prend part aux batailles de Borny, de Gravelotte et de Saint-Privat. Lorsque Metz eut capitulé, le sergent Picavet ne put se résigner à devenir le prisonnier des Prussiens; il voulait encore combattre pour cette France dont lui au moins n'avait pas désespéré. Il revêtit des habits civils, s'échappa le soir même avec trois sergents et, après mille périls et une course de cinquante kilomètres, il arriva le lendemain à Sierck puis à Luxembourg, d'où il passa en Belgique, puis rentra à Leers pour rassurer son vieux père.

A peine a-t-il pris quarante-huit heures de repos qu'impatient de reprendre cette guerre à outrance dont on espérait le salut, il se rend à Arras, où il est promu lieutenant dans une compagnie de l'armée du Nord. Sa foi était restée aussi vivace que son patriotisme et, la veille de la bataille de Bapaume, rencontrant un prêtre qui portait la croix rouge de Genève, il se confessa. Les balles prussiennes épargnèrent en cette journée. Quelques jours après, sous les murs de Saint-Quentin, il était frappé d'une balle dans la jambe. Il dut revenir à Leers.

C'est là qu'il apprend que la France fait appel aux survivants de cette guerre pour triompher d'un autre ennemi, la Révolution, qui s'est déclarée à Paris sous le nom de Commune. Défenseur de l'ordre et du drapeau, Jean-Louis Picavet répond à son appel et reçoit le grade de capitaine dans l'armée de Versailles. Il pénètre à Paris par Auteuil en tête de sa compagnie. Epargné par les Prussiens, il faillit être tué par les insurgés, qui en voulaient surtout aux officiers. Mais s'étant emparé du fusil d'un de ses soldats, il tint en respect les deux communards qui se tenaient sur la barricade.

La guerre était finie, l'ordre était rétabli, mais on pouvait encore lutter et combattre pour la France. Jean-Louis Picavet demanda à entrer dans l'infanterie de marine et fut désigné pour le Sénégal. En 1884, il fit partie de la colonne Combes, chargée de ravitailler les postes fortifiés dans l'intérieur du pays et d'en renouveler la garnison. Il aida à la construction des forts de Koundon et de Niagossola et faillit faire prisonnier l'insaisissable Samory après une nuit de marche forcée et une bataille acharnée.

Il échappa à la cruauté des indigènes, mais n'échappa pas aux influences du climat meurtrier. Atteint d'ataxie locomotrice, il dut s'arrêter à l'hôpital de Saint-Louis, où il fut admirablement soigné par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à qui il conserva un souvenir reconnaissant, comme tous deux qui ont bénéficié de leurs soins. Ceux-là ne les auraient jamais chassées de la France: ils les aiment parce qu'ils les connaissent; d'autres les haissent parce qu'ils ne les connaissent pas.

Le capitaine Picavet avait contracté dans la brousse du Sénégal une fièvre dont les accès lui occasionnaient d'horribles souffrances. Il dut se reposer dix-huit mois au pays natal. En 1888, il voulut reprendre son rang et s'embarqua pour la Nouvelle-Calédonie, où il fut nommé commandant militaire du pénitencier de l'île Nou. Au milieu de ses tristesses et de ses souffrances, il trouva force et consolation dans des relations amicales avec les Pères de la Société de Marie, chargés de cette mission. Il mourut entre leurs bras, après avoir reçu avec foi les derniers sacrements, le 12 mars 1890.

LA REVISION DES LISTES ELECTORALES. — Chaque année, à pareille époque, se pose la question de la révision des listes électorales. Avant tout il ne faut pas perdre de vue que seules les personnes figurant sur la liste électorale pourront, le moment venu, participer aux consultations électorales.

Depuis le 1er janvier et cela jusqu'au 14 janvier, la commission administrative, siégeant à la mairie, prépare et dresse les tableaux de rectification contenant les radiations et les nouvelles inscriptions.

Le 15 janvier, tout requérant pourra prendre connaissance de ses tableaux, les copier et les reproduire.

Avis du dépôt à la mairie de la liste électorale sera donné par voie d'affiches.

Du 16 janvier au 4 février à minuit, chaque habitant pourra vérifier son inscription et déposer ses réclamations.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçue mardi 5 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabac Lory, et mercredi, de 9 h. à 10 h. 30, au débit de tabac Muyle, « Au Buisson ».

FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS DE 1870-71 ET DE LA GRANDE GUERRE. — Les membres de la Fraternelle qui sont libres se feront un devoir d'assister aujourd'hui aux funérailles de M. Alexis Brassart, ancien combattant de 1870, honorables sœurs célébrées à 9 h. à l'église Saint-Vaast. Rassemblement au siège, Café Prévort, 2, rue de Roubaix, à 8 h. 30.

ANNAPPES

Le mouvement de la population en 1931

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le service de l'Etat-Civil a enregistré 55 naissances, plus six reconnaissances contre 34 décès et 2 transcriptions de décès. Il eut en outre à enregistrer 40 publications de mariage, 21 mariages et 2 divorces.

ETAT-CIVIL. — Naissance. — Marcelle Destroye, chemin de Forest.

Mariages. — André Corteenray, tôlier, et Marie-Louise Connart, sans profession. — Ernest Connart, charron, et Fernande Olivier, bambrasienne.

Décès. — Emile Constant, 60 ans, rue de Lille. — Florian Vasseur, 71 ans, rue de la Station. — Angèle Delaille, 82 ans, rue de la Liberté.

Tourcoing

Aujourd'hui, mardi 5 janvier :

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Etablissement Municipal de Bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale: de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

Pour un prétexte futile, un jeune homme en blesse un autre d'un coup de couteau

L'état du blessé est grave

Dans la nuit de dimanche à lundi, un petit drame s'est déroulé rue des Poutrains, dont les conséquences peuvent être graves pour la victime.

Voici comment, d'après les déclarations des différents témoins, on peut reconstituer les faits :

Dans la soirée de dimanche, trois jeunes gens, parmi lesquels se trouvait Jean Delnatte, 19 ans, employé, demeurant chez sa mère, veuve, 83, rue d'Alsace à Tourcoing, étaient occupés à jouer aux cartes à l'estaminet tenue par Mme veuve Picavet, 5, rue du Dragon. Il pouvait être alors minuit et dans ledit estaminet étaient déjà, entre autres personnes, trois autres jeunes gens, dont M. Jean Dujardin, employé, âgé de 22 ans, demeurant 17, rue des Phalempins, et une jeune fille, Mlle Simonne Vermersch, logeant chez Mme Picavet.

Vers minuit un quart, Jean Dujardin et ses amis sortirent, puis quelques instants plus tard Jean Delnatte, accompagné de ses deux camarades en fit autant. Cependant, remarquant la présence de Jean Dujardin en face du cabaret, Delnatte entra à l'estaminet, 3, rue du Dragon.

Quand, à minuit et demi, il ressortit avec ses deux compagnons, il ne vit plus personne dans la rue, et tous trois se dirigèrent par la rue de Lille et des Poutrains.

Là, de nouveau, vers le N° 24, apparaît Dujardin et ses deux camarades. Dujardin se dirigeant vers Delnatte, lui demanda :

— Oserais-tu répéter ce que tu as dit de Simonne.

Delnatte, tout d'abord ne répondit pas, mais Dujardin insistant, il déclara :

— Cela ne te regarde pas.

A cette réponse, toujours d'après les dires des témoins de la scène, Dujardin quitta son pardessus et se jeta sur Delnatte, lui donnant un coup de poing au côté gauche du menton.

Sortant alors de sa poche, un petit couteau de cuisine, long d'environ 20 centimètres, Delnatte — qui déclare avoir ce couteau sur lui depuis environ deux mois — en frappa, au côté gauche Dujardin, qui sérieusement touché s'enfuit pour se réfugier à l'estaminet de Mme veuve Picavet.

Quand il y arriva, il avait encore le couteau dans la plaie; il l'en retira lui-même et fit prévenir la police.

Celle-ci se mit à la recherche de Delnatte et le retrouva rue Nationale.

Le blessé, transporté par les soins de l'ambulance municipale, à l'Hôpital de Tourcoing, y reçut les soins du docteur Decherf qui constata une perforation du poumon et jugea assez grave l'état du blessé.

Delnatte est un individu qui a déjà attiré l'attention de la police, dans diverses circonstances. Il a été inculpé, jusqu'à nouvel ordre de coups volontaires et sera déféré au Parquet de Lille.

L'état de la victime, dans la soirée de lundi, restait inquiétant, mais non désespéré.

M. Gabillaud, commissaire de police du 3me arrondissement enquête sur cette affaire.

DEMÉNAGEMENTS. Wagons, Autos capitonnés. Garde-Meubles. Mes H. DAEL, Vidanges, 19, r. Nationale, Tg (T. 74) 538

La chaussée de la nouvelle avenue de la gare

La nouvelle avenue de la Gare, qui passe au milieu d'anciennes constructions, partant directement de l'angle des rues Carnot et Faidherbe, vers l'ancienne avenue de la Gare, est actuellement parfaitement dessinée. Les travaux de terrassement sont activement poussés. Déjà est commencée la construction des égouts. Le Conseil municipal s'est préoccupé du mode de revêtement de la chaussée.

Il a recherché quels seraient les matériaux qui conviendraient le mieux et pour cela, il a dû prendre en considération: la nature du sol et du sous-sol, l'importance et la nature du roulage, les répercussions de ce roulage sur les usagers et les riverains: boue, poussières, bruit, etc.; le prix de revient du premier établissement et la dépense à engager annuellement pour son entretien.

Il est indispensable, en raison de la situation spéciale de l'avenue de la Gare, de prévoir un béton de fondation, car la chaussée se trouvera, en certains endroits, établie sur d'anciennes caves d'immeubles démolies et il faut éviter que des tassements ne se produisent.

Il restait à déterminer quel revêtement donnerait le plus de garantie au point de vue solidité, tout en demeurant le plus économique et le plus pratique. De l'enquête menée par la ville, il résulte que le pavage, seul, réunit ces qualités. D'une résistance très grande à l'usure, son entretien est nul, lorsqu'il est exécuté avec soin et qu'il ne faut pas y ouvrir de tranchées dont la réparation est toujours coûteuse.

Le coût assez élevé, du premier établissement est donc compensé par la durée du pavage et la dépense infime que demande son entretien.

Il ne présente pas, comme certains revêtements bitumeux, un roulement aussi doux ni la même insonorité, mais, par contre, ses qualités antidérapantes ne peuvent être égalées.

Il est actuellement d'usage, pour éviter la production de boue et de poussière, de garnir les intervalles entre les pavés, soit de mortier de ciment, soit d'un produit plastique, brai ou bitume, sous forme d'émulsion.

C'est à cette solutoin que s'est arrêté la Municipalité.

400.000 pavés retaillés en granit seront nécessaires et la dépense est évaluée à 1 million 120.000 fr.

— On a, d'autre part, constaté que l'avenue de la Gare, qui coupe à angle droit la rue Léon-Salembien, se trouve être à un plan inférieur au niveau de cette rue. Il est donc nécessaire de modifier le plan de nivellement de la rue Léon-Salembien pour l'amener au niveau de l'avenue.

La différence de niveau, qui est actuellement d'environ 0 m. 60, disparaîtra donc, et les travaux prévus rendront insensible cette différence.

CHEZ LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Dans le rapport qui a été présenté par notre président, lors de l'assemblée générale, on a pu mal interpréter ce qu'il a dit, en ce qui concerne les subventions annuelles accordées par les industriels membres du Consortium de l'industrie textile, et nous tenons à signaler que, pour manifester leur attachement à l'égard des médaillés du travail, les industriels du Consortium accordent :

1. Une cotisation égale à celle que nous demandons nous-mêmes aux médaillés, c'est-à-dire 18 fr. par an et par médaillé travaillant dans leurs usines;

2. Une mensualité de 20 francs à leurs médaillés ayant 40 ans de présence à l'usine et 40 fr. à leurs médaillés ayant 50 ans de présence.

3. En raison de la crise des affaires, les patrons du Consortium laissent à la charge de notre association les indemnités de décès qu'ils payaient eux-mêmes, en partie, jusqu'au 31 décembre 1931.

Le Comité de l'Association des Médaillés du Travail profite de cette occasion pour témoigner de nouveau de toute leur gratitude envers les industriels affiliés au Consortium, pour leurs sentiments de générosité et de sympathie à l'égard de leurs médaillés du travail.

La lutte contre la tuberculose

Lundi, M. Inghels, maire de Tourcoing, a reçu à l'Hôtel de Ville M. Emile Tiberghien-Dassonville, président d'honneur des « Carabiniers du Centre », et M. Tonnel-Equinet, président, qui lui ont remis la somme de 6.395 fr., produit d'un concours de tir organisé par cette société au profit de l'œuvre de préservation antituberculeuse.

M. le Maire a adressé aux délégués des Carabiniers du Centre ses remerciements les plus vifs pour l'intérêt que ce groupement a bien voulu apporter à cette œuvre éminemment sociale.

La fraude

Les douaniers ont arrêté et remis entre les mains de la gendarmerie, Camille Devoet, manœuvre, 58 ans, 23, rue de Flandre, à Mouscron; Louis Lhyves, domestique, 33, rue de Pontoise, à Tourcoing, et Mohammed Bouzenville, 26 ans, à Leick (Belg